ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'**EZY SUR EURE** (Département de l'Eure – Agglomération du Pays de Dreux)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	délibération du 16 décembre 2016 et du 30 juin 2017, sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Bâtiment industriel à l'abandon, propriété communale, cadastré section **C 2378, 2386 et 2388** pour une contenance totale de 17 556 m².
POS/PLU :	POS (Projet de PLU arrêté le 26 février 2016) : UBa, soit dans la partie la plus dense de la zone pavillonnaire, qui vient conforter le centre-ville. Zone Bleue du PPRI (aléa faible à moyen / urbanisation sous prescriptions). Il n'y a pas de PLH exécutoire pour le moment. Le PLH de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux est en cours d'élaboration.
PROJET :	Écoquartier prévoyant la réalisation de 40 à 44 logements.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 octobre 2016 – Avis favorable pour une acquisition à la mise en place du fonds friche.
PROPRIÉTAIRE :	**Commune d'EZY SUR EURE**
ÉVALUATION DOMANIALE :	04/11/2016 – entre 310 000 € et 350 000 €
IMPUTATION :	**Compte n° 924 261 – EZY SUR EURE "Friche Garceau"** **Enveloppe projet : 325 000 € + 45 000 €- Dotation Villes et territoires ruraux**

ROUEN le 16 octobre 2017

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

Pour le Directeur Général empêché,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
de l'EPF Normandie,

Christine MUTEL

/FDL